



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 10 juillet 2020

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Lancement du dispositif de renforcement des financements par affacturage pour soutenir la trésorerie des entreprises et accélérer le redémarrage de l'économie**

**Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, annonce un dispositif innovant de renforcement des financements par affacturage pour soutenir la trésorerie des entreprises et accélérer le redémarrage de l'économie.**

L'Assemblée nationale a adopté, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances rectificatives n°3, un dispositif proposé par le Gouvernement permettant de renforcer le financement du poste client des entreprises grâce à l'affacturage.

Venant en complément des prêts garantis par l'Etat, ce dispositif permettra aux entreprises de bénéficier de financements d'affacturage dès la prise de commandes, sans attendre la livraison et l'émission des factures correspondantes. Ces nouveaux financements seront éligibles à la garantie de l'Etat.

Ce préfinancement garanti permettra aux entreprises de gagner en moyenne 45 jours de trésorerie par rapport à l'affacturage classique. Ces financements permettront le financement du besoin en fonds de roulement lié à la reprise d'activité et ainsi, d'honorer le plus grand nombre de commandes nouvelles. Ce préfinancement de court terme permettra également de détendre les délais de paiement au sein des chaînes de valeur, notamment dans l'industrie, le bâtiment et la construction.

Ce dispositif de soutien, inédit en France comme à l'étranger, a été élaboré en lien avec les sociétés d'affacturage et l'Association Française des Sociétés Financières.

Une fois définitivement voté par le Parlement et après approbation du dispositif par la Commission européenne, ce mécanisme fera l'objet de mesures d'application réglementaires en vue d'une entrée en vigueur dans le courant de l'été. Il sera applicable aux financements de commandes prises jusqu'au 31 décembre 2020.

Bruno Le Maire a déclaré : « Ce mécanisme de renforcement des financements par affacturage vient compléter les instruments que le Gouvernement met à disposition des entreprises pour faire face à la crise. Il leur permettra de bénéficier d'un financement dédié dès la prise de commande, utile pour financer la relance de l'exploitation. C'est une réponse innovante pour aider les entreprises dans la période de reprise d'activité. »

**Contact presse :**

Cabinet de Bruno Le Maire 01 53 18 41 13 [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)